

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-58

**ARRETE DU MAIRE**

**DESIGNATION DES MEMBRES NOMMES**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**RECTIFICATIF**

*5.3 – Désignation de représentants*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L. 123 - 6 et R. 123 - 8 à R. 123 - 15 du code de l'action sociale et des familles, relatifs à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'information réalisée par voie d'affichage en mairie et sur le site internet de la Ville à compter du 21 mars 2026,

Vu la proposition de l'union départementale des associations familiales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant la composition du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté ARR-AG-2026-49 en date du 20 avril 2026 relatif à la désignation des 8 membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et la mention d'un prénom erroné,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARR-AG-2026-49 en date du 20 avril 2026, le nom de Jean-Marie FOURNIER est remplacé par Jean-Claude FOURNIER,

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié au Centre Communal d'Action Sociale,
- Notifié aux intéressés,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 04 mai 2026  
Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le 07 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 07 MAI 2026

Bertrand RINGOT